V14 2026 68

Conseil du 14e arrondissement
Séance du 10 novembre 2026

Vœu relatif à la préservation et à la redynamisation du commerce de proximité dans le 14e arrondissement,
présenté par les élus du groupe « Un nouveau souffle dans le 14e – Paris au centre »

Considérant que les commerces de proximité jouent un rôle essentiel dans la vitalité économique, l'animation des quartiers et le lien social dans chaque arrondissement ;

Considérant que les premiers résultats de l'enquête 2026 de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), présentés le 12 octobre, recensent 60 517 commerces et services commerciaux à Paris, soit 510 de moins qu'en 2023 et près de 2 900 de moins qu'en 2000 ;

Considérant que le taux de vacance commerciale a augmenté de 2,1% dans le 14e arrondissement entre 2023 et 2026 ;

Considérant que les modes de consommation évoluent avec notamment l'essor du commerce en ligne, de l'ultra fast-fashion et du télétravail ;

Considérant que cette évolution se traduit par des dynamiques commerciales contrastées marquées par le recul de l'habillement, de l'équipement de la maison et de certains commerces alimentaires traditionnels et la progression de la restauration et des commerces spécialisés ;

Considérant que la préservation de la diversité commerciale nécessite de lutter contre la concentration d'activités similaires et de favoriser le maintien des commerces indépendants, des commerces de bouche et de l'artisanat ;

Considérant que les commerçants et artisans parisiens sont confrontés à des difficultés de livraison et de stationnement ;

Considérant que les travaux sur l'espace public peuvent perturber l'accès aux commerces et entraîner des pertes de chiffre d'affaires nécessitant un accompagnement adapté ;

Considérant que ces transformations appellent une stratégie municipale adaptée à chaque arrondissement, mobilisant les outils fonciers de la Ville et associant les commerçants aux décisions qui les concernent ;

Les élus du groupe « Un nouveau souffle dans le 14e – Paris au centre » émet le vœu que la Mairie du 14e arrondissement :

- associe les commerçants à toutes les décisions ayant un impact sur leurs activités ;
- renforce l'accompagnement des commerçants affectés par les travaux sur l'espace public, grâce à un référent unique par quartier ;
- propose un point d'entrée unique pour les commerçants pour lutter contre la vacance commerciale et les accompagner dans le cadre des procédures d'indemnisation ;

- effectue le recensement des besoins de places de livraison pour faciliter l'activité des commerçants et artisans ;

- veille à ce que les commerçants du 14e arrondissement soient représentés lors des Assises parisiennes du commerce annoncées pour début 2027 et participent à la mise en place de la feuille de route opérationnelle, assortie d'objectifs, de moyens budgétaires et d'un calendrier précis.